

Micaela Ghitescu

Traduire en Roumanie

Avant d'en venir au statut actuel du traducteur littéraire en Roumanie, j'aimerais rappeler quelle était sa situation avant 1989, la comparaison permettant de mieux mettre en relief les changements intervenus.

Sous le précédent régime, le parcours du bon traducteur s'inscrivait en principe sur une trajectoire de routine. Une maison d'édition d'État lui proposait une traduction ou, s'il jouissait déjà d'une certaine notoriété, il pouvait lui-même faire une offre, qui devait être approuvée par la direction et « supervisée » par le ministère de la Culture. Le contrat type n'était pas négociable – en 1989, le montant des droits d'auteurs était fixé par une loi de 1952 ! Dans un délai convenu, le traducteur présentait son manuscrit au « rédacteur » (ou lecteur) compétent dans la langue, lequel à son tour le remettait à un « confrontateur » (réviseur) censé connaître cette langue à la perfection. En principe, le traducteur ne devait pas connaître le nom du « confrontateur » et vice-versa, par souci d'objectivité. En réalité, le cas était assez rare. Le manuscrit était ensuite retourné au traducteur, avec les observations du « confrontateur » et du « rédacteur », dont, en dernière instance, il n'était pas obligé de tenir compte.

Depuis que, dans les années 1970, Ceausescu avait officiellement aboli la censure (dénommée par euphémisme « Direction de la presse »), c'était le « rédacteur » qui, au risque de son poste et, parfois même, de sa liberté, répondait de la « pureté idéologique et politique » du texte final ; il opérait donc sans scrupules les coupures ou édulcorations nécessaires, auxquelles le traducteur ne pouvait trouver à redire. Souvent, c'était d'ailleurs lui-même qui, par un effet du pernicieux fléau de l'« auto-censure » (dont nous ne sommes pas encore totalement guéris !), opérait ces coupures dès le départ. Force nous est pourtant de signaler que, grâce à un subtil réseau de conni-

vences et de complicités entre le traducteur, le rédacteur et, souvent, le directeur de la maison d'édition (mais ce réseau n'atteignait pas l'échelon supérieur du ministère), bon nombre de textes « subversifs » arrivaient quand même jusqu'au public, qui n'était pas dupe. C'était notre manière de survivre intellectuellement, malgré les efforts aberrants du régime. Nous n'avons pas connu de *samizdat* en Roumanie – la Securitate était bien trop omniprésente et vigilante dans ce pays où nous étions obligés de présenter tous les ans à la police notre machine à écrire et d'y taper sur place, sous les yeux des policiers, des textes types qui allaient ensuite grossir nos « dossiers personnels ». Pourtant les livres qu'on y diffusait – à grands tirages et pour des prix modiques, l'édition étant totalement subventionnée par l'État, et plutôt des traductions que des écrits originaux – ont permis au public et aux écrivains roumains d'être au courant des grands noms de la littérature universelle classique et contemporaine.

Tout étant donc géré par l'État, il existait au ministère de la Culture un « Plan unique », où les maisons d'édition inscrivait leurs projets éditoriaux pour l'année à venir, chaque titre étant accompagné d'une brève présentation. De la sorte, il ne pouvait arriver que le même titre fût proposé par plusieurs éditeurs – chose rassurante pour le traducteur. Comme ce plan devait être approuvé par la « direction supérieure du Parti et de l'État », les titres et la présentation, en quelques lignes, des livres étaient d'une grande importance. Un exemple : on avait dû changer le titre d'une de mes traductions du portugais, *Silence pour quatre* (*Silêncio para quatro*) en *Solitude à quatre*, le mot « silence » – une allusion à la censure, par hasard ? – pouvant susciter la désapprobation des « instances supérieures ».

De nombreuses et grandes traductions ont ainsi été publiées au cours des années. La plus importante maison d'édition pour les traductions, Univers, avait un programme vaste et systématique de diffusion de la littérature universelle de tous les temps et de tous les méridiens. D'autres maisons d'édition, bien que préoccupées en premier lieu de littérature nationale, publiaient aussi des traductions, par exemple Minerva, dont la collection actuellement centenaire, « Bibliothèque pour tous », faisait paraître toutes les semaines un titre important de la littérature classique roumaine et universelle.

La traduction littéraire étant considérée – après bien des débats ! – comme œuvre de création, les traducteurs pouvaient poser leur candidature à l'Union des écrivains, à condition d'avoir publié deux (puis trois) traductions « significatives » et d'être recommandés par trois membres reconnus de

l'Union. À part un statut moral, cette admission donnait aux traducteurs une relative indépendance : la qualité de membre de l'Union des écrivains équivalait à la situation de « travailleur », ce qui vous ouvrait l'accès à la polyclinique et à l'hôpital, ainsi qu'à une station de vacances, vous donnait droit à un contrat de location, permettait à vos enfants de faire des études, etc. En réalité, même en étant membre de l'Union des écrivains, aucun traducteur ne pouvait vivre de ses seuls droits d'auteur. Bas et irréguliers, ces droits ne faisaient en général que compléter un salaire d'enseignant, de traducteur technique d'entreprise, de « rédacteur », etc.

Depuis 1990, le nombre des maisons d'édition a bondi de quelques dizaines à plusieurs milliers (!), dont la plupart, privées, publient surtout des traductions. Si le paysage éditorial s'est, certes, diversifié, puisque des auteurs interdits auparavant ont été publiés – par exemple Orwell et, même, Ionesco –, l'enthousiasme initial a laissé place à une certaine déception. L'absence totale de contrôle (d'auto-contrôle) a permis la parution de mauvaises traductions : ouvrages de mauvaise qualité (pornographiques, entre autres), traductions caduques (rééditions de versions douteuses d'avant-guerre), incomplètes, sans indication du nom du traducteur, voire sans que le traducteur ait seulement été avisé. Souvent personne, dans ces nouvelles maisons d'édition, ne connaît de langue étrangère. Des actions judiciaires sont en cours, avec tous les désagréments que cela comporte.

Aujourd'hui, au bout de cinq ans, les choses commencent à devenir plus claires. Les maisons d'édition anciennes – quelques-unes en voie de privatisation –, bien qu'assez dépourvues de moyens financiers, ont peu à peu repris leurs collections les plus appréciées, et retrouvé leur souffle... Dans la pléthore des éditeurs nouveaux, environ une dizaine ont réussi à s'imposer, aux yeux des lecteurs comme à ceux des auteurs et des traducteurs.

Les bons traducteurs sont recherchés, comme auparavant, par ces maisons réputées « sérieuses ». Par ailleurs, les nouvelles générations de traducteurs y trouvent accès en soumettant de bons livres accompagnés de la traduction d'un chapitre représentatif.

Dans le cas de ces éditeurs « sérieux », la filière, de l'auteur étranger au lecteur roumain, s'est de beaucoup simplifiée et améliorée : plus de censure politique, donc plus de risque de publication de textes tronqués. Il est vrai qu'un nouveau genre de censure a fait son apparition : la censure économique. Les éditeurs « sérieux » n'ayant pas beaucoup d'argent, l'inflation galopante (70 % cette année, paraît-il), qui affecte le coût du papier, de la typographie, de la diffusion, etc. et impose des tirages réduits et des prix de

vente élevés, met des entraves aux projets les plus séduisants. Comme entre le moment de la signature du contrat et celui de la parution du livre, le taux d'inflation s'accroît, certains traducteurs exigent que leur rémunération soit indiquée en dollars. Mais les chiffres sont loin de ceux que connaissent les traducteurs français, par exemple. Dans un pays où le salaire mensuel moyen est de 70 dollars, la page de traduction payée à 2 dollars (10 FF !) est déjà une aubaine ! Doit-on s'étonner alors que nous n'ayons pas la possibilité d'acquérir un ordinateur, et que nous fassions figure de « parents pauvres » au Collège d'Arles ?

Du côté des institutions, les traducteurs littéraires de Roumanie ont conservé leur place à l'Union des écrivains et en ont conquis une au Pen Club national, récemment créé. L'Association des écrivains de Bucarest, membre de l'Union et qui regroupe le plus grand nombre des écrivains roumains, a une section spéciale « traduction et littérature universelle » comptant 200 membres. Ceux-ci ont élu 5 représentants, pour 2 ans, au Conseil de l'Union, ce qui signifie que notre section prend part à toutes les décisions. Mon élection toute récente (février 1995) me permettra, je l'espère, de mettre à profit ma connaissance, jusqu'à présent toute platonique, de l'ATLF, dont je suis l'activité depuis bon nombre d'années. Mes priorités sont la rédaction d'un code des usages et d'un modèle de contrat à proposer à tous les éditeurs, ainsi que la réalisation d'un répertoire des traducteurs littéraires, destiné lui aussi en premier lieu aux éditeurs.

En attendant, dans cette Roumanie « triste, pleine d'humour », comme la caractérisait un de nos poètes, le traducteur littéraire doit apprendre à profiter de manière intelligente, et malgré tous les écueils matériels, des deux seuls acquis incontestables de notre révolution de décembre 1989 : l'abolition de la censure et la possession d'un passeport, deux privilèges inestimables pour celui dont la vocation est de tisser des liens entre les cultures.